Tirage au sort des Conseillers citoyens

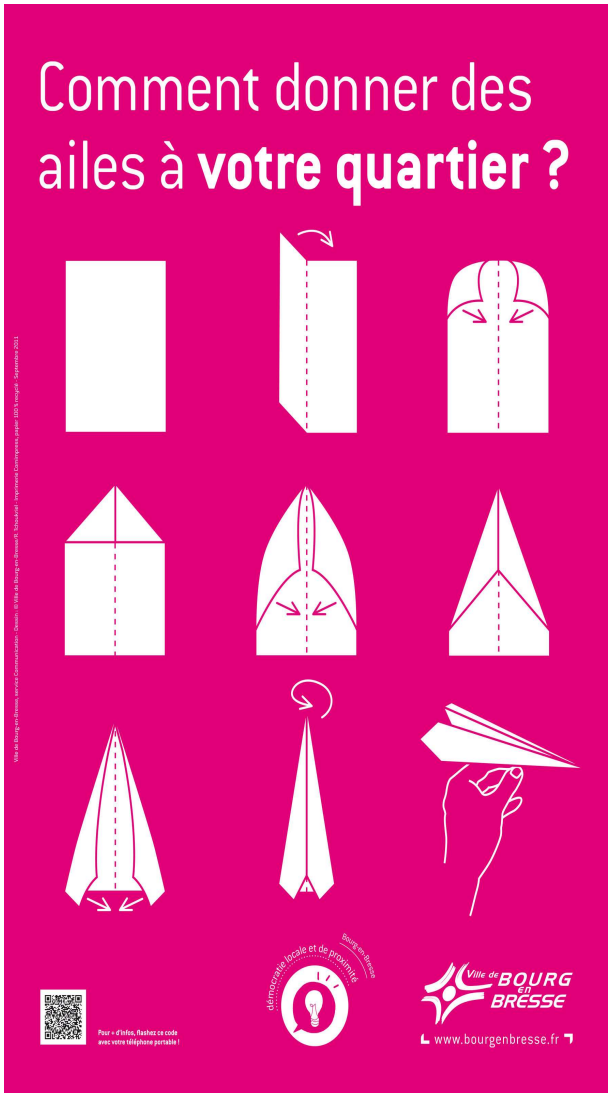
Comment donner des ailes à votre quartier ?
démocratie locale et de proximité
Bourg-en-Bresse
Pour + d'infos, flashez ce code avec votre téléphone portable !
Ville de BOURG EN BRESSE
www.bourgenbresse.fr

Arrivés au terme de leur première session de deux ans, les Conseils citoyens se renouvellent. Pendant près d'un mois, les Burgiens ont pu postuler pour participer au tirage au sort des six Conseils citoyens de la ville, jeudi 17 novembre 2011.

Contact presse : Ville de Bourg-en-Bresse - Direction de la communication
Tél : 04 74 45 72 36 - Fax : 04 74 22 22 76
Email : crocianic@bourgenbresse.fr

La démocratie locale, une priorité

Dès 2008, conformément aux engagements pris devant les électeurs, l'équipe municipale a mis en place **un dispositif global et cohérent de lien avec les citoyens** pour les rapprocher des décisions politiques qui influent sur leur quotidien, leur quartier, leur environnement et faire de Bourg-en-Bresse une ville citoyenne.

C'est dans cet esprit que l'équipe municipale a proposé au Conseil municipal du 26 mai 2008 d'engager la Ville dans l'élaboration concertée entre les élus, les habitants, les associations... d'une charte de la démocratie locale, texte référent qui garantit aujourd'hui le dialogue citoyen dans tous les domaines de l'action publique. Sous l'impulsion de la municipalité, une véritable organisation, dont **les conseils citoyens sont aujourd'hui un des maillons**, s'est mise en place pour privilégier la transparence, le partage de l'information, la prise en compte et le respect du citoyen.

Les Conseils citoyens, 2e génération

■ Implication citoyenne

Les 6 Conseils citoyens ont pour vocation de transmettre aux élus municipaux les attentes et projets des habitants. Chacun des Conseils citoyens est composé de trois collèges : habitants, associations, acteurs économiques et professionnels du secteur.

Les Conseils citoyens travaillent sur des **sujets de concertation à l'échelle de la ville,** participent à **des groupes de travail**, à des **évènements initiés par des partenaires de la Ville**, et font remonter des **questions de proximité**.

■ Une nouvelle page de démocratie locale s'ouvre

- 242 candidatures ont été reçu au Pôle citoyen.

- Le **tirage au sort** est effectué secteur par secteur, avec un respect du principe de parité homme/femme lorsque cela est possible.

Le *"collège habitant"* est limité à 26 et les collèges *"acteurs socio-économiques"* et *"associations"* ne peuvent pas dépasser 14 personnes.

Le tirage au sort se fera par voie informatique avec diffusion des listes sur grand écran et présence d'un huissier.

Contact presse : Ville de Bourg-en-Bresse - Direction de la communication
Tél : 04 74 45 72 36 - Fax : 04 74 22 22 76
Email : crocianic@bourgenbresse.fr

Conseils citoyens, mode d'emploi

■ Les candidats

Toute personne habitant Bourg, ayant au moins 16 ans peut devenir Conseiller citoyen de son secteur :

- Conseil citoyen Nord (quartiers Grand Challes, grande Reyssouze),
- Conseil citoyen Nord-Est (Dîmes, Sardières),
- Conseil citoyen Sud-Est (Près de Brou, Alagnier, Croix-Blanche),
- Conseil citoyen Sud (Vennes, Bouvent, Charmettes),
- Conseil citoyen Ouest (Gare, Peloux, Mail, Citadelle, Terre des fleurs),
- Conseil citoyen centre.

Aucune compétence spécifique n'est requise, si ce n'est l'expérience quotidienne que chacun a de son quartier, de sa ville. Chaque conseiller vient avec sa personnalité, ses connaissances et ses motivations propres qu'il met au service de l'intérêt général de son secteur et plus largement de la ville.
Les précédents conseillers citoyens sont libres de se représenter.

■ Comment ça marche ?

- **La durée de vie des Conseils citoyens est portée de 2 à 3 ans** pour leur permettre de prendre davantage leurs marques dans leurs fonctions et de construire une dynamique plus favorable à la construction de projets.
- Chaque Conseil citoyen se réunit en **réunion plénière**, rassemblant l'ensemble des conseillers citoyens du secteur, environ tous les deux mois en soirée. Selon le mode d'organisation choisi par chaque Conseil citoyen, des conseillers peuvent se réunir pour effectuer des visites de terrain ou pour travailler plus spécifiquement sur certaines thématiques en groupe restreint.

- **Les séances des Conseils citoyens sont ouvertes au public** qui pourra désormais participer aux débats, aux groupes de travail et aux visites de terrain. Une attention particulière sera portée sur la communication des dates, horaires et ordres du jour des réunions afin de permettre au plus grand nombre de participer.

Contact :

Pôle citoyen de la Ville de bourg-en-Bresse :

04 74 45 70 81

democratielocale@bourgenbresse.fr

Carte des Conseils citoyens par secteurs

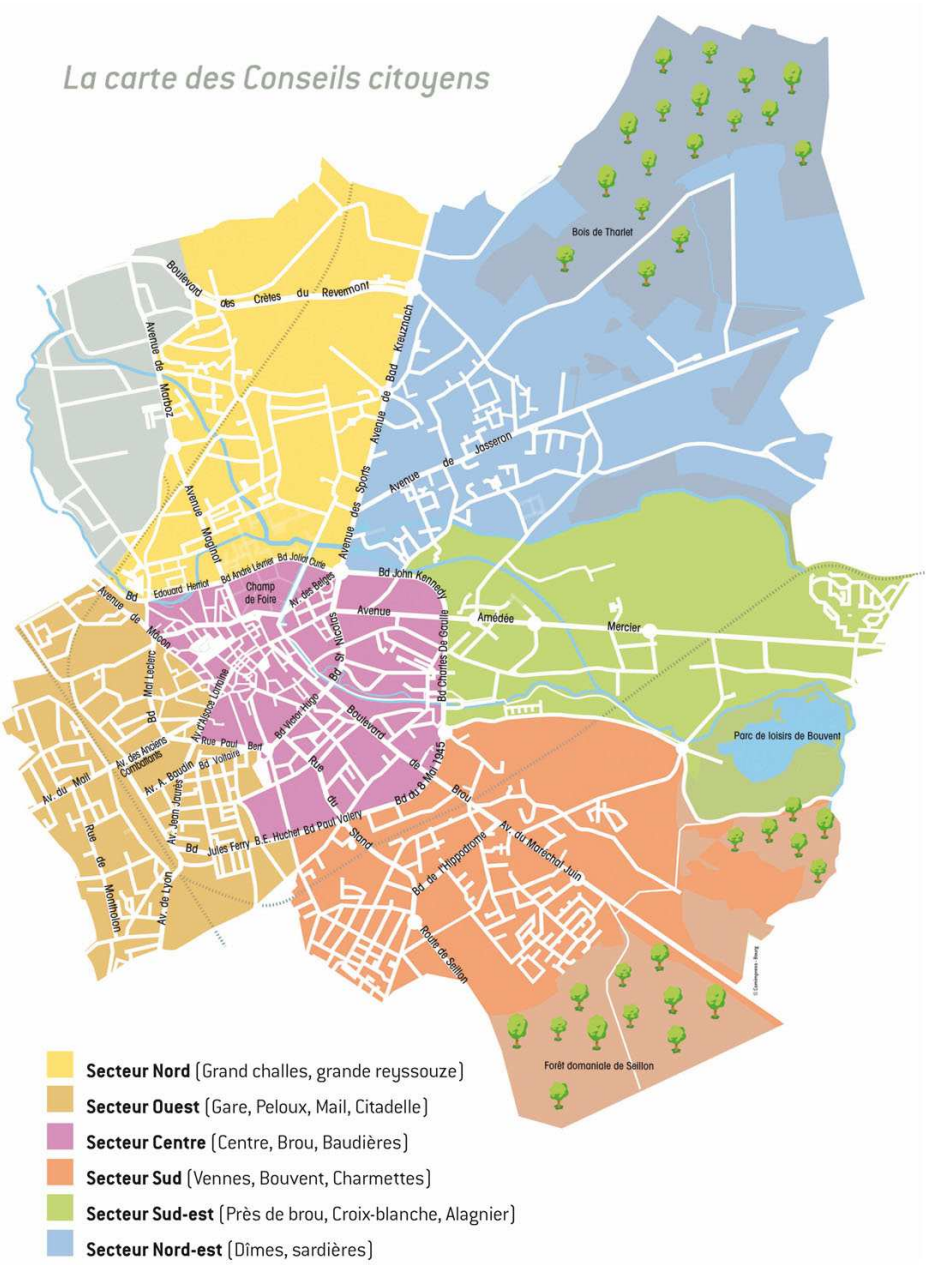

Contact presse : Ville de Bourg-en-Bresse - Direction de la communication
Tél : 04 74 45 72 36 - Fax : 04 74 22 22 76
Email : crocianic@bourgenbresse.fr